

Décision dans la procédure d'opposition n° 5367

Lovable Italiana S.p.A., Via Marconi 14, I-24050 Grassobbio (Bergamo) Italie, représenté par Jacobacci & Partners SA, 2, av. de la Gare des Eaux-Vives, 1207 Genève, marque suisse n° 338 708 LOVABLE contre *Défenderesse Mr. Maniatis, Photios*, 31, rue du Docteur Mangeney, 68100 Mulhouse (France) (pas de représentation), marque internationale n° 760 353 «Lovey» (fig.).

Le 5 février 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La procédure d'opposition n° 5367 contre l'enregistrement international n° 760 353 «Lovey» (fig.) est close par classement.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucun dépens n'est alloué.
4. La marque internationale n° 760 353 «Lovey» (fig.) sera définitivement admise en Suisse lorsque la présente décision sera entrée en force.
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours auxquels seront joints une copie de la décision attaquée doivent être présentés en trois exemplaires.

5 février 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 5367

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.02.2003
Date	
Data	
Seite	1052-1052
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 034

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.